

**CCAS de HAUT-BOCAGE**  
**Séance du 12 avril 2023**

Le 12 avril 2023, à 19 heures, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de HAUT-BOCAGE, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la salle polyvalente de la commune déléguée de Louroux-Hodement, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAPRUGNE, Président, suite à sa convocation du 06 avril 2023.

**Présents : Jean-Michel LAPRUGNE - Gaëlle BOUDRON - Nathalie CHAUVET Geneviève LACHASSAGNE - Isabelle LETOURNEUR - Véronique MASSERET - Geneviève MEGNIEN - Jacqueline PHILIPPON - Marie-Claude SUCHAUD**

**Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle DECOUERE à Mme Nathalie CHAUVET - M. Pascal QUINAULT à Mme Véronique MASSERET**

**Absent excusé : Pascal COUCAUD**

**Absente : Mme Virginie THEBAUD**

**Mme Gaëlle BOUDRON a été nommée secrétaire de séance**

**2023120401- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Président présente le compte administratif 2022 du CCAS de la Commune de Haut-Bocage.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 du CCAS.

**Fonctionnement**

Dépenses Prévu :	<b>9 073.16 €</b>
Réalisé :	<b>5 577.62 €</b>
Recettes Prévu :	<b>9 073.16 €</b>
Réalisé :	<b>9 073.16 €</b>
Résultat de clôture de l'exercice :	
Fonctionnement :	<b>3 495.54 €</b>
Résultat global :	<b>3 495.54 €</b>

**2023120402 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 DU CCAS**

M. le Président expose aux membres du Centre Communal d'Action Sociale que le compte de gestion 2021 est établi par la Trésorière de Montluçon à la clôture de l'exercice.

M. le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.

Le compte de gestion est soumis ensuite en même temps que le compte administratif au vote.

Statuant sur les comptes 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, les membres du CCAS, après avoir délibérés, votent, à l'unanimité, le compte de gestion 2022.

## **2023120403 : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - CCAS**

Les membres du CCAS de Haut-Bocage,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>998.38 €</b>
- un excédent reporté de :	<b>2 497.16 €</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>3 495.54 €</b>

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	<b>3 495.54 €</b>
--	-------------------

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>3 495.54 €</b>
--	-------------------

## **2023120404– VOTE DU BUDGET 2023 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2023 du CCAS de la Commune de Haut-Bocage. Le Conseil d'administration, après avoir délibéré et à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023.

### **Fonctionnement**

Dépenses :	<b>12 495.54 €</b>
Recettes :	<b>12 495.54 €</b>

### **REPAS ET COLIS DES SENIORS :**

Des statistiques vont être faites sur les seniors en fonction de leur âge.  
Les membres du CCAS se demandent si 60 ans minimum pour participer au repas des seniors n'est pas un peu trop « jeune » et 70 ans pour les colis aussi.

### **AIDE A L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION :**

Les enfants des écoles ont des cours d'apprentissage de natation pendant le temps scolaire mais ce n'est pas toujours suffisant.

L'éducation nationale propose un dispositif « j'apprends à nager » pour les enfants de 6 à 12 ans en dehors du temps scolaire

Les enfants de la commune de Haut-Bocage de 4 à 12 ans vont être recensés pour leur proposer ce dispositif qui a lieu pendant les vacances scolaires. Le CCAS de Haut-Bocage prendrait une partie des frais à sa charge.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le centre social de Meaulne va mettre un dispositif en place afin que les jeunes qui voudraient bénéficier d'aide au financement du Permis de conduire puissent « travailler » quelques heures dans les communes en échange de l'aide.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00